

C. Quelques prérequis pour un aménagement touristique bénéfique

- Protection et préservation de l'environnement, notamment des espaces naturels tels que les parcs, les réserves et les forêts;
- Respect de la loi sur le littoral de 1986 pour des constructions à plus de 100 mètres du trait de côte ou du trait de vague;
- Etudes environnementales avant la mise en place de structures et d'établissements touristiques en bordure du littoral;
- Lutte contre l'érosion côtière;
- Qualité de l'eau dans la zone;
- Une vraie sécurité ;
- Une mobilité durable;
- Accessibilité des établissements de tourisme;
- Mettre en place des établissements de santé comme les hôpitaux et cliniques;
- Aménagement de ports de plaisance pour le développement du tourisme de croisière;
- Mise en place de petits commerces et des magasins;
- Création de brigade de sapeurs-pompiers;
- Création de postes de police et/ou de gendarmerie.